

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 77 (1980)  
**Heft:** 7  
  
**Rubrik:** Propos d'inspecteur

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Propos d'inspecteur

## PEUT-ON VIVRE DE L'APICULTURE ?

Lors de nos tournées d'inspecteur des ruchers et au cours d'entretiens avec, principalement, des jeunes désirant s'adonner à cette activité apicole, plusieurs fois la question nous fut posée: «L'apiculture est-elle rentable, pouvons-nous en vivre?»

Généralement quand un jeune débute il ne possède que quelques ruches et, souvent, la première année d'exploitation lui est favorable. Alors il échafaude déjà des plans futurs où il se voit à la tête d'un grand rucher lui permettant de vivre uniquement de son rendement. Il lui faudra bientôt déchanter.

Certes l'apiculture est un beau métier, captivant, permettant la vie au grand air, en contact permanent avec la nature. Il est au surplus son propre patron et cela s'apprécie, car de plus en plus dépité de cette société urbanisée à outrance, de consommation abusive, de profits exagérés, il cherche à s'en évader, à fuir le bruit assourdissant des machines, de la circulation, en un mot à vivre naturellement et sainement, sans contraintes que celles qu'il veut bien s'imposer ou que la nature lui présente. Nous ne le blâmerons point, au contraire, mais choisir l'apiculture comme activité principale nous ne le conseillons pas. Et pourquoi l'apiculture ne peut-elle être considérée comme une profession agricole, au même titre que maraîcher, paysan, arboriculteur?

L'apiculture est de toute les branches de l'agriculture la plus aléatoires aux revenus. On s'en est aperçu ces dernières années où la récolte a été presque nulle dans toutes les régions. Les hausses sont restées vides et dans quelques endroits il a même fallu nourrir en pleine saison, les colonies criant famine. Et il n'est pas question de recourir à l'aide de l'Etat pour une subvention quelconque, il faut s'en tirer seul. L'apiculture, dans nos régions, restera toujours une activité accessoire bien-faisante. Pour celui qui s'adonne à la «culture des abeilles» il est absolument important d'avoir une activité professionnelle principale dont le revenu permette de faire bouillir la marmite.

Si un jeune veut débuter en apiculture il a tout intérêt à étudier les ressources de la nature dans la région où il veut s'installer. Avant de se lancer à corps perdu dans un grand projet, il devrait prendre contact avec des apiculteurs chevronnés qui, par leurs conseils, lui éviteront certains déboires (achat de matériel usagé en mauvais état, colonies trop faibles ou, au contraire, achat de ruches soi-disant miracle, dont il ne saura pas se servir et dont il faudra se défaire avec perte). Il est préférable de débuter avec deux ou trois colonies, et ce n'est qu'après de longues et nombreuses expériences qu'il pourra songer à étendre son cheptel.

Nous ferons également remarquer que le nombre de ruches exploitées n'est pas en relation directe avec le profit. Les quelques ruches de certains apiculteurs rapportent et valent certainement mieux que les quelques cinquante à cent colonies de «possesseurs d'abeilles». Mieux vaut avoir des ruches en nombre limité, mais bien conduites, qu'en posséder un grand nombre mal gérées. Toujours, en apiculture, la qualité prévaut sur la quantité.

Dans notre pays, selon une statistique assez récente, un apiculteur possède, en moyenne, 12 colonies, et le rapport moyen en miel durant les années 1965 à 1974 oscille entre 3,61 et 18,9 kg par colonie. Au Tessin, au contraire, les récoltes sont plus constantes. Si l'on compare le rendement brut de l'exploitation apicole avec

celui de la production agricole, il s'élève durant ces dix dernières années à 0,16 et 1,24 %.

Vous pouvez ainsi constater, chers jeunes amis, que le rendement brut en apiculture ne permet pas d'en faire son activité principale. Considérée comme un hobby, elle constitue un appoint non négligeable, selon les années, mais surtout elle contribue à l'enrichissement de votre capital santé.

Courage, compétences, persévérance, dons d'observation sont les principales qualités indispensables à un apiculteur désirant bien faire son métier.

**Doudin**

**A vendre** essaims sur cadres DB, ruches vides, système Rithner, en excellent état.

S'adresser à Claude Pellaton, 1171 Lavigny.  
Tél. (021) 76 58 63, heures des repas.

## **Pour la mise en hivernage : « MIELO-CANDI »**

**L'incomparable Candi de nourrissement au pur Miel du Pays**

Livré moulé sur grands cadres. Vous pourrez ainsi donner en une seule fois tout le complément des provisions d'hivernage :

**10 kg. de candi au miel du pays = 17 kg. de sirop d'hivernage**

Un seul déplacement, une seule intervention suffisent donc pour nourrir vos ruchers éloignés. Deux grands cadres de candi placés derrière les partitions, et voilà vos colonies, pour la plupart, suffisamment approvisionnées pour l'hiver.

Cadres de corps DB-DT: env. 4,5 kg.

Cadres de hausse DB-DT: env. 2,2 kg.

Cadres suisses (Burki): env. 4 kg.

En cartons DB-DT: env. 1 kg.

En cartons suisses: env. 1 kg.

En blocs rond pr. Lienher: env. 0,300 kg.

Kg.	1	10	20	50	100
-----	---	----	----	----	-----

Fr.	4.50	4.40	4.30	4.20	4.10
-----	------	------	------	------	------



## **RITHNER Frères, Chili 29, 1870 Monthey VS**

Fabrique de ruches et fournitures générales pour l'apiculture - Téléphone (025) 71 21 54